RCS : PAU
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00825
Numéro SIREN : 878 190 370
Nom ou dénomination : ABINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2021 sous le numéro de dépôt 329

cerfa N° 15948*02
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS ABINVEST — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise ABIOPOLE ROUTE DE SAMADET — 64410 — ARZACQ-ARRAZIGUET

SIRET 8 7 8 1 9 0 3 7 0 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 4 — Durée de l'exercice précédent * ____

							Exercice N clos le 31/12/2019
	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres* (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 000	086			1 000
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	1 000	098			1 000
	Total général (I + II)	110	1 000	112			1 000

	PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	. 0
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 000
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	
	Total général (I + II + III)	180	1 000

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABINVEST

Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2019

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 [ ]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210
	Production vendue	biens			215	214
		services *			217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :		- immobilier :.....)		242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270
Produits financiers (III)		280		**Charges financières (V)**		294
				Produits exceptionnels (IV)		290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310 0
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies et octies A)*	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)*	990			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345		Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies A*)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies B*)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies C*)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies D*)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370 0	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2033 - C - SD 2020

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABINVEST — Néant ☒ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Certifié conforme à l'original

cerfa

DGFiP N° 2033-D-SD 2020

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABINVEST — Néant : X *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABINVEST — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 11/09/2019 et clos le : 31/12/2019 — Durée en nombre de mois : 4

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA cakulée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Certifié conforme à l'original

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (6) (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2020

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 SIREN 878190370

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABINVEST

ADRESSE (voie) ABIOPOLE ROUTE DE SAMADET

CODE POSTAL 64410 VILLE ARZACQ-ARRAZIGUET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	85
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ANIBIO FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) 408658896 % de détention 21,2500 Nb de parts ou actions 85,00

Adresse : N° Voie ABIOPOLEROUTE DE SAMADET

Code Postal 64410 Commune ARZACQ Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

DGFiP N° 2033-G-SD 2020

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) (7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN 878190370

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABINVEST

ADRESSE (voie) ABIOPOLE ROUTE DE SAMADET

CODE POSTAL 64410 VILLE ARZACQ-ARRAZIGUET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

ABINVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : route de Samadet – 64410 ARZACQ -ARRAZIGUET
RCS PAU n° 878 190 370

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf juin deux mille vingt
a vingt heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent JAMIN.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

1) ANIBIO FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 502.500,00 €
ARZACQ-ARRAZIGUET (64410), Route de Samadet
RCS PAU : 408 658 896
Propriétaire de ----------85 actions

2) Monsieur Xavier BANSE
Propriétaire de ----------70 actions

3) Monsieur Jacques BENOIT
Propriétaire de ----------10 actions

4) Monsieur Pascal BOURDIN
Propriétaire de ----------35 actions

5) Monsieur Emmanuel CHOMBART
Propriétaire de ----------10 actions

6) Monsieur Pierre Olivier COSTEDOAT
Propriétaire de ----------10 actions

7) Monsieur Jérôme COUBE
Propriétaire de ----------10 actions

Certifié conforme
à l'original

8) Monsieur Philippe COUTURE
Propriétaire de ----------50 actions

9) Monsieur Laurent JAMIN
Propriétaire de ----------105 actions

10) Monsieur Frédéric LABBE
Propriétaire de ----------10 actions

11) Monsieur François LANDAIS
Propriétaire de ----------20 actions

12) Monsieur Mathieu MOUROU
Propriétaire de ----------20 actions

13) Monsieur Michaël PAPPALARDO
Propriétaire de ----------10 actions

14) Monsieur Nicolas RAISIN DADRE
Propriétaire de ----------20 actions

15) Monsieur Stéphane TISSERAND
Propriétaire de ----------25 actions

16) Monsieur Benjamin VIDAL
Propriétaire de ----------10 actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :
CINQ CENT 500 actions

Toutes les actions étant représentées, les associés peuvent, en conséquence, valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Monsieur Laurent JAMIN, préside la séance.

Le président met à la disposition des associés un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également le rapport et document suivant qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- Le rapport du président.

- Le texte des résolutions.

Il précise que ces documents ont été mis à disposition au siège social et communiqués aux associés dans les délais réglementaires, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, lecture est donnée du rapport de la présidence.

Certifié conforme à l'original

Le président rappelle :

- Que la société a été crée en octobre 2019,
- Que le capital d'un montant de 1000 € a été entièrement libéré,
- Que ce capital figure au passif pour ce montant,
- Qu'en contrepartie, figure à l'actif un montant identique en disponibilités.
- L'absence de chiffre d'affaire pendant cette période,
- L'absence de charges et de produits,
- Ce qui se traduit par un résultat nul pour ce premier exercice.

Il propose donc d'affecter ce résultat au poste report à nouveau.

Puis l'assemblée passe aux votes des résolutions :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice au poste report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale mandate le Président à l'effet de signer tous actes et accomplir toutes formalités liées aux décisions prises par la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés à l'appui des résolutions prises.

Certifié conforme
à l'original

ANIBIO FINANCES

Monsieur Xavier BANSE

Monsieur Jacques BENOIT

Monsieur Pascal BOURDIN

Monsieur Emmanuel CHOMBART

Monsieur Pierre Olivier COSTEDOAT

Monsieur Jérôme COUBE

Monsieur Philippe COUTURE

Monsieur Laurent JAMIN

Monsieur Frédéric LABBE

Monsieur François LANDAIS

Monsieur Mathieu MOUROU

Monsieur Michaël PAPPALARDO

Monsieur Nicolas RAISIN DADRE

Monsieur Stéphane TISSERAND

Monsieur Benjamin VIDAL

Certifié conforme
à l'original